



Cagnotte, le 22 décembre 2018

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



**Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
rue des Fusillés
BP 355
40107 DAX CEDEX.**

Objet : Affaire de pêche illégale

PV632018 BRG MAR BRIGADE DE RECHERCHE DE LA GENDARMERIE DE LORIENT

Monsieur le Procureur de la République,

Depuis fort longtemps, la SEPANSO a exprimé son inquiétude à propos de plusieurs méthodes de pêche qui se traduisent soit par des prélèvements excessifs, soit par des captures de mammifères marins. Nous avons publié quelques documents et même diffusé une pétition.

Dans l'affaire citée en objet qui concerne un pêcheur qui utilise un filet maillant très près du rivage, nous observons que le C basé à Capbreton pose les problèmes suivants :

- pêche illégale dans la bande des 300 mètres
- vitesse excessive
- prélèvements probablement excessifs d'espèces dont certaines font l'objet de plans visant à la préservation de leurs populations (bars, plies, raies...).

Ayant travaillé sur divers dossiers européens de la pêche, alors que j'étais vice-président du Bureau Européen de l'Environnement, puis membre du Conseil Economique et Social Européen je suis personnellement en relation avec Sea Shepherd, Seas At Risk et Bloom (Claire Nouvian, présidente de cette dernière organisation s'est d'ailleurs vu décerner le Prix Goldman pour l'environnement à San Francisco le 23 avril 2018), organisations qui militent pour que les techniques néfastes pour les populations de poissons soient interdites. En tant que responsable de la SEPANSO, je suis régulièrement ces dossiers.

Le patron du C est susceptible de déclarer que les faits qui lui sont reprochés peuvent être reprochés à d'autres. Effectivement Monsieur Bernard Trambouze, à l'époque maire de Vielle Saint-Girons, avait diffusé une photo où l'on voyait un autre navire très près des baigneurs. Le 25 août 2017 Sud-Ouest avait titré : « *La pêche aux naturistes* » ; l'article était illustré par une photo. Mais le C a été filmé des tas de fois sur notre littoral ...

.../...

Le Conseil d'administration, réuni le 14 décembre 2018, qui a estimé que la SEPANSO a intérêt à agir, m'a mandaté pour que la SEPANSO se constitue partie civile à l'audience. J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir nous communiquer la date de l'audience afin que la SEPANSO puisse présenter son dossier.

En vous remerciant dès aujourd'hui pour la satisfaction de notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>